OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX

Le Numéro 15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION : Roubaix, Grande-Rue, 71 Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Belgique, Nord et Limitrop. 12.00 22.00 42.00
France ... 13.00 24.00 48.00
Union post. 16.50 31.50 62.40

SAMEDI 19 JUIN 1920

Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, Roubaix 33, rue Carnot, Tourcoing

La réparation intégrale des dommages de guerre. - Le projet du Gouvernement sur le régime du blé

LE BUDGET DE 1920 A LA CHAMBRE

SEANCE DU MATIN

Paris, 18 juin. — Présidence de M. Léon Bérard.

Le Budget de l'Armée

LE RELEVEMENT DES SOLDES

M. Henri Paté donne lecture du rapport sur le budget de l'armée. Il énumère les différentes indemnités destinées à relever la solde des officiers et des sous-officiers. Elles sont réparties en trois catégories, variant de 13 à 3 fr. 50 pour les officiers, de 8 à 2 fr. pour les sous-officiers; les indemnités pour les militaires chargés de famille sont doublées.

Actuellement, dit M. Henri Paté, sur un budget ordinaire de 13 milliards 401.793.790 francs, il faut prévoir 3.218 millions pour l'entretien de l'armée, alors que nous n'affections à cette dépense que 1.320 millions en 1914. Cette augmentation est due à la répartition de notre armée, dont, sur 700.000 hommes d'effectifs, 200.000 sont aujourd'hui en Maroc, en Orient ou sur le Rhin, c'est-à-dire placés dans des conditions d'entretien beaucoup plus onéreuses. De plus, l'augmentation du prix de la vie n'est pas sans aggraver considérablement ce budget.

M. Henri Paté conclut son rapport en affirmant la nécessité du désarmement de l'Allemagne et l'organisation parfaite du contrôle de ce désarmement. La Société des Nations n'est pas encore en mesure de faire respecter ses décisions. Il faut ne compter que sur nous-mêmes; c'est pourquoi la réorganisation de l'armée et la fixation des statuts définitifs doivent être notre principale préoccupation.

PAS DE REVISION DE GRADES

M. Paté trace alors un programme très complet des réformes destinées à préparer la jeunesse à l'éducation militaire.

Comme il aborde la question des cadres, **M. André Lefèvre** s'empresse de déclarer qu'il n'en accepte pas la révision. Quant à la question du rajeunissement des cadres, c'est dit le ministre, une question sur laquelle nous ne pouvons pas revenir.

LE LICENCIEMENT DES MUTILES

M. Paté remercie le ministre de la sollicitude qu'il témoigne aux militaires, puis **M. Taurines**, appuyé par ses collègues du groupe des mutilés proteste vivement contre le licenciement par les établissements de guerre de nombreux mutilés.

Le rapporteur promet une action immédiate en faveur de ceux-ci.

Une discussion violente s'engage ensuite entre **M. Taurines** et le ministre de la Guerre; finalement, **M. Henri Paté** demande à la Chambre d'ajourner la question des mutilés jusqu'à la discussion des chapitres.

L'assemblée approuve les 26 premiers chapitres du budget de la guerre qui sont adoptés.

La suite du débat est renvoyée à cet après-midi.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 18 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Péret.

Le Budget de la Guerre

Après l'adoption de plusieurs projets d'intérêt secondaire dont l'un fixant à 22 millions les dépenses de la Chambre pour 1920, l'assemblée passe à la discussion du budget de la guerre dont elle adopte les articles 30 à 39.

Sur ce chapitre, **M. Ybarnegaray**, demande un relèvement de crédits de 2 millions 250.000 fr., dans le but de favoriser l'élevage du cheval, afin de nous permettre d'avoir la cavalerie indispensable à notre armée.

Prenante acte des déclarations de **M. Lefèvre** qui promet de s'occuper postérieurement de cette question, **M. Ybarnegaray** retire son amendement.

Les chapitres suivants sont adoptés jusqu'au chapitre 43 (remonte et recensement des chevaux).

M. de Ratschild fait adopter un amendement portant augmentation de deux millions 250.000 fr.

A l'article 57, **M. Daudet** réclame de nouveau la réorganisation du service des renseignements du ministère de la Guerre.

M. André Lefèvre répond qu'il étudiera la question, puis les derniers chapitres du budget de la première section du ministère de la Guerre (troupes métropolitaines) et tous ceux de la 2e section (troupes coloniales), sont adoptés à l'exception d'une dizaine de chapitres relatifs aux établissements qui emploient des mutilés.

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

Une réclamation pour les P. G.

Parlant du budget extraordinaire du ministère de la Guerre, **M. Pasqual**, député du Nord, plaide chaleureusement la cause des soldats prisonniers de guerre pour lesquels il demande le remboursement des marks et la médaille interalliée. **M. Lemire** appuie ses observations.

Le ministre répond qu'un crédit supplémentaire est demandé au Parlement pour le paiement des marks et que la seconde question est l'objet de pourparlers.

Les chapitres du budget extraordinaire sont adoptés à l'exception du chapitre 2 relatif à l'entretien des armées d'Orient.

Le Budget du Ministère des Travaux publics

Après avoir adopté le budget de la Caisse nationale d'épargne, la Chambre discute le budget de la première section du ministère des Travaux publics et des Transports. **M. Barety**, demande au ministère d'achever la réalisation de la grande route des Alpes. **M. Flayelle** traite la question du peuplement des Vosges.

M. Antoine Borel, sous-secrétaire d'Etat, répond aux divers orateurs. M. Borel, ajoute, en répondant à M. Barety, que le Gouvernement se préoccupe de l'électrification des grandes voies ferrées; une mission vient de revenir des Etats-Unis où elle a étudié la meilleure méthode.

La discussion générale est close; les 5 premiers chapitres sont adoptés.

La Chambre renvoie à samedi matin la suite de la discussion du budget des Travaux publics; la séance est levée à 18 h. 45.

INFORMATIONS

LES OBSEQUES DE Mme RÉJANE

Paris, 18 juin. — Les obsèques de Mme Réjane qui ont lieu, ce matin, en l'église paroissiale de Saint-Honoré d'Eylau. Le deuil était conduit par M. Jacques Morel, son fils, et Mme Morel.

De nombreuses couronnes avaient été envoyées. Sur le char funèbre on remarquait celle de M. Ernest Bartelle, de l'Opéra-Comique des Arts et de l'Union des Arts, de l'Union des associations des artistes dramatiques, des directeurs de théâtres, etc.

UN NOUVEAU GROUPE PARLEMENTAIRE

Sur l'initiative de M. Jean Erlich, député de la Seine, et d'un certain nombre de ses collègues, un nouveau groupe parlementaire est en voie de formation. Il prendra le nom de « Groupe parlementaire de défense des intérêts français en Russie ». Le groupe se propose d'assurer la sauvegarde des intérêts considérables des Français en Russie, au moment où la question russe se trouve posée.

UNE VISITE DU GÉNÉRAL MARCH DANS LES RÉGIONS DÉVASTÉES

Mayence, 18 juin. — Le général March, chef de l'état-major américain, se rendra en automobile dans les régions dévastées de France.

L'INDUSTRIE AUTRICHIENNE MENACÉE DE CHOMAGE

Vienne, 18 juin. — Selon l'« Arbeiterzeitung », l'industrie autrichienne serait gravement menacée, par suite du refus de l'Allemagne de livrer les quantités de coke qui lui sont nécessaires.

Si cette situation se prolongeait, toute l'industrie autrichienne va chômer.

LA PRODUCTION HOUILLÈRE de l'ANGLETERRE

Londres, 18 juin. — Selon une statistique du « Board of Trade », la production houillère de l'Angleterre du dernier trimestre, s'est élevée à 65 millions 570.000 tonnes, dont 55.880.478 tonnes disponibles pour la vente. La différence entre les deux chiffres représente le charbon consommé dans les villes ou distribué aux mineurs.

INCENDIE DE SCIERIES EN SUÈDE
« A 7 MILLIONS DE COURONNES »

Stockholm, 18 juin. — Une partie des scieries établies près de Sunswall, ont été incendiées. Les pertes s'élèvent à 6 à 7 millions de couronnes.

L'ANGLETERRE VEND DU BLÉ A L'ALLEMAGNE

Londres, 18 juin. — On annonce que l'Angleterre a décidé d'envoyer en Allemagne 9.500 tonnes de blé qui devront être payées comptant. Un autre envoi de blé aura lieu si l'Allemagne s'engage à acheter des moutons d'Australie dans les mêmes conditions de paiement. Ces accords ont été conclus pendant la visite récente, à Londres, du ministère allemand de ravitaillement.

L'ALLEMAGNE ENVOIE DES ARMES A LA HONGRIE

Belgrade, 18 juin. — On mande de Budapest : La Commission militaire alliée à Budapest a constaté l'arrivée d'un bateau plein de matériel de guerre que l'Allemagne envoyait à la Hongrie.

Le retour du projet des nouveaux impôts au Sénat

Paris, 18 juin. — La séance est ouverte à 15 h. 45, sous la présidence de M. Doivin-Champeaux.

M. François-Marsal, ministre des Finances, dépose le projet de loi, retour de la Chambre, relatif à la création de nouvelles ressources fiscales.

M. Doumer, rapporteur général, dépose son rapport sur cette question au nom de la Commission des Finances. Ce rapport sera distribué, lundi, aux membres de la Commission, et la discussion aura lieu mardi matin.

Le Sénat adopte divers projets de loi et la séance est ensuite levée.

Le Congrès de la Police, à Nancy

Les revendications formulées

Nancy, 18 juin. — La séance du matin du Congrès de la police, a été entièrement remplie par les travaux des commissions.

A la séance de l'après-midi les débats ont porté sur des questions relatives à l'étatisation.

Les orateurs se sont attachés à démontrer le manque de cohésion dans le fonctionnement de tous les organismes de la police et le défaut d'unité de commandement.

Finalement, le Congrès a formulé les revendications suivantes : 1° recrutement meilleur et plus suivi; 2° plus de justice dans la situation personnelle; 3° droit de stabilité dans l'emploi; 4° sécurité publique mieux assurée; puis il a adopté à l'unanimité un vœu ainsi conçu :

« La Fédération de la police, considérant comme délétère l'organisation de la police, qui ne répond plus aux besoins des sociétés modernes, demande une police nationale, c'est-à-dire la création d'une police sous une direction unique. »

LES CRISES MINISTERIELLES

EN ITALIE

Un entretien de M. Giolitti avec M. Barrère

Rome, 18 juin. — M. Giolitti s'est entretenu longuement et cordialement avec M. Barrère.

EN ALLEMAGNE

Le ministère Fehrenbach

Berlin, 18 juin. — Selon le « Vorwaerts », le ministère comprendrait le chancelier Fehrenbach : aux affaires étrangères, M. Rositz; finances, Wirtz; guerre, Gessler.

Le journal ajoute que les populistes réclameraient la guerre pour Von Seeckt ou Groner.

Les socialistes majoritaires demeurent dans l'expectative.

D'autre part, une dépêche dit que M. Fehrenbach n'a pu réussir à constituer un ministère de coalition, les socialistes majoritaires refusant de prêter leur concours, tout en promettant leur neutralité.

LES QUOTIDIENNES

L'ÉQUIVOQUE

M. Jonnart est, depuis nombre d'années déjà, l'une des ressources les plus sérieuses du parti républicain et du pays. Homme politique avisé, excellent administrateur, ayant acquis dans les hauts postes qui lui furent confiés une parfaite connaissance des questions nationales et internationales, le sénateur du Pas-de-Calais occupe, dans le personnel parlementaire, une place particulièrement en vue.

Ses discours sont des oracles que recueillent avec empressement les journaux modérés. Celui qui a été prononcé dernièrement, lors de la prise de possession de la présidence de l'Alliance républicaine démocratique, a trouvé dans les colonnes des organes centre-gauche une flatteuse hospitalité.

Il y a de très bonnes choses dans ce discours-programme du successeur de M. Adolphe Carnot; il s'y trouve aussi des affirmations qui étonnent dans la bouche d'un « renseigné », des affirmations qui semblent vouloir continuer une très fâcheuse équivoque.

« L'Alliance, aujourd'hui comme hier, dit M. Jonnart, poursuivra une politique d'union républicaine, résolument dressée contre les menées révolutionnaires de droite ou de gauche. »

Les menées révolutionnaires de gauche, tout le monde les voit, mais, je le demande à M. Jonnart, où sont les « menées révolutionnaires de droite » ? Pourquoi perpétuer ainsi une tactique injuste, employée simplement, dirait-on, pour se faire pardonner une accusation bien assise contre les groupes socialistes et syndicalistes?

Il fut un temps où pour démontrer à leurs auditeurs leur loyalisme envers la République, les orateurs se croyaient obligés de subir tous ceux dont les convictions politiques n'avaient pas reçu l'estampille de certain groupe. En ce temps-là, il était d'un usage courant dans les déclarations officielles des leaders opportunistes et radicaux, de doser convenablement les attaques contre l'extrême-gauche et celles contre l'extrême-droite, les dernières étant la contre-partie des autres. Toujours, socialistes et droitiers étaient mis dans le même panier.

Je ne veux pas chercher si les circonstances légitimèrent autrefois cette tactique, mais je sais, qu'aujourd'hui, il serait ridicule d'y recourir. Le péril n'est pas à droite; M. Jonnart n'ignore pas qu'il est à l'extrême-gauche.

Donc, confondre les bons Français, dont on n'est pas forcé de partager les idées, mais dont le zèle patriotique doit commander le respect sinon l'admiration, avec les hommes qui n'hésitent ni devant le défaitisme, ni devant le désordre, la violence, pour faire triompher leurs doctrines, c'est commettre, volontairement, une faute grossière contre l'union nécessaire de tous les honnêtes gens et une criante injustice.

Pourquoi n'avoir pas le courage de signaler un pays le seul danger qui le menace : le bolchevisme, sinon chercher à atténuer ce geste en désignant, en même temps, d'imaginaires conspirateurs?

M. Jonnart a raison de dire que « le pays est avide de paix, d'ordre et de clarté. Il a horreur de la dictature d'où qu'elle vienne. »

« D'où qu'elle vienne » ? Mais le pays le sait, lui : la dictature ne peut venir que des révolutionnaires, des bolchevistes, des soviets.

Maurice Aubert.

Les attaques contre M. Clemenceau

Après l'affaire de Mossoul, voici qu'un nouveau grief est fait à l'ancien président du Conseil.

Le « Matin » a publié un document, prouvant que le général Franchet d'Esperey, quinze jours avant l'armistice, sur le point de marcher sur Budapest, reçut de M. Clémenceau l'ordre de s'arrêter et de préparer un plan d'action contre la Russie.

Une réponse de l'« Homme libre »

L'« Homme libre » défend le Père la Victoire contre cette nouvelle accusation :

Il est bien vrai qu'on fait dire tout ce qu'on veut aux morts. Il n'est pas moins vrai qu'une pièce — fût-ce une lettre de Clémenceau et non pas seulement de ses services — ne peut être isolée du dossier de l'affaire à laquelle elle se rattache. On veut ouvrir les dossiers de notre politique en Orient? Soit. Mais qu'on les ouvre tous — et tout grands.

On y verra sans doute que tels héros ne l'ont pas toujours été, qu'il est parfois plus facile de vaincre avec des « si » qu'avec des troupes, qu'un ministre, si personnel soit-il, ne peut toujours se dégager de la politique nationale dont il n'est, selon l'expression de Capus, qu'un « chaînon » — et surtout qu'une chose est de juger une politique, et une autre, une tout autre, de rechercher seulement la satisfaction d'une rancune, ou la revanche d'un... portefeuille rentré.

CONSEIL DE CABINET

Paris, 18 juin. — Les ministres et les sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Millerand.

Pas de prescriptions pour les spéculateurs

M. Lhopiteau, garde des Sceaux, a été autorisé à déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi aux termes duquel le temps écoulé entre le 1er août 1914 et le 24 octobre 1919 n'entrera pas en compte pour le calcul des délais de prescription des crimes, délits et des peines.

Les bénéfices de guerre

M. François-Marsal, ministre des Finances, a mis le Conseil au courant des mesures prises pour la stricte application de la loi sur les bénéfices de guerre.

LES SOUS-PRÉFETS

Une proposition de M. l'abbé Lemire pour leur remplacement par des secrétaires-généraux.

Paris, 18 juin. — M. Lemire a déposé, sur le bureau de la Chambre, une proposition de loi tendant à remplacer les sous-préfets par des secrétaires-généraux mis à la disposition des maires de l'arrondissement.

Les nouvelles ressources fiscales

Les décisions prises

Paris, 18 juin. — A l'issue de la séance du Sénat, la Commission des Finances s'est réunie sous la présidence de M. Millies-Lacroix pour arrêter les propositions en présence du retour de la Chambre du projet sur les nouvelles ressources fiscales qui diffèrent sensiblement de celui qui avait été voté au Luxembourg.

Elle a entendu tout d'abord M. François-Marsal, ministre des Finances, qui a fait connaître les vues du gouvernement sur tous les points en litige et en ce qui concerne l'impôt général sur le revenu.

La Commission a décidé de maintenir son point de vue à ce sujet. Elle s'est prononcée en faveur d'exonérations pour petits propriétaires fonciers et les porteurs de valeurs mobilières nominatives ayant moins de 5.000 francs de revenus.

Pour la taxe sur le chiffre d'affaires, on sait que le Sénat avait proposé 1.50 0/0 au lieu de 1 0/0 voté par la Chambre. Après avoir examiné la situation budgétaire et le rendement possible de l'impôt sur le chiffre d'affaires, la Commission sénatoriale a décidé de maintenir son taux de 1.50 0/0 et si elle accepte la taxe supplémentaire de un décime en faveur des communes, proposée par la Chambre, ce qui fait 1.60 0/0. En considération de ce vote, la Commission s'est ralliée à la suppression du prélèvement en faveur des départements et des communes sur les fonds communs de l'alcool et des boissons, sur la taxe des permis de chasse et sur la redevance des mines.

Après une longue discussion, la Commission a adopté sur les droits de succession un amendement de MM. Ribot et Touron adoptant les dispositions relatives aux successions en ligne collatérale et entre étrangers. Enfin, en ce qui concerne la contribution sur les bénéfices de guerre, la Commission a accepté la date du 30 juin fixée par la Chambre pour l'expiration de l'application de la loi. La super-taxe ayant été disjointe par la Chambre, il n'en fut pas question. Pour le surplus, la Commission accepte le texte de la Chambre, toutefois, la taxe de 6 0/0 dont la Chambre voulait frapper les concours hippiques a été repoussée.

Les prix de l'Académie française

Les Prix Cognacq

Paris, 18 juin. — L'Académie française, présidée par M. Raymond Poincaré, a décerné ses prix d'éloquence et de poésie.

L'Académie a achevé l'attribution de ses 90 prix Cognacq, de 25.000 francs chacun. Les lauréats — un par département — seront connus très prochainement.

LA VAGUE DE BAISSE

A propos du prix des tissus

Nous avons reproduit, hier, des explications qu'un journal parisien — le « Petit Journal » — attribuaient à M. Joseph Wibaux. Le président de la Fédération industrielle de Roubaix-Tourcoing nous prie de dire que cet exécrit appelle une rectification sur deux points très essentiels :

« Le Journal parisien ne fait dire que les restrictions des consommateurs ont amené des annulations d'ordres. J'ai déclaré, au contraire, que l'industrie de Roubaix-Tourcoing refusait des annulations d'ordres et s'en tenait à l'exécution loyale des contrats.

« D'autre part, il me fait dire que nous accordons, actuellement, le paiement à 90 jours à nos clients. En réalité, ce paiement à 90 jours, envisagé comme une éventualité et une faculté laissée au vendeur, ne constitue, en ce moment, qu'une très grande exception.

« Je vous serai très obligé de vouloir bien faire paraître, dans un prochain numéro du « Journal de Roubaix », une remise au point nécessaire des déclarations que m'attribue le Journal parisien. »

La baisse des devises étrangères et le marché du Havre

Le Havre, 18 juin. — La livre sterling et le dollar ayant encore baissé hier, le marché du Havre en a été très sensiblement impressionné.

Déjà, l'ouverture avait été faible. La baisse s'accentua à la réception des cours du change.

La baisse a porté sur tous les mois, même sur les plus reculés.

Les cafés ont également baissé de 5 à 6 francs.

Le prix du sucre l'hiver prochain

Paris, 18 juin. — A la suite d'une enquête auprès du sous-secrétariat du ravitaillement et de l'Union des entreprises modernes, le « Petit Journal » précise que le kilo de sucre coûtera, l'hiver prochain, 4 fr. 25 au maximum. Il ajoute que la production sucrière de la France s'est accrue de 100.000 tonnes depuis l'an dernier.

La baisse en Normandie

L'« Echo de Paris » a constaté en Normandie une baisse variant de 50 à 60 pour cent sur les denrées alimentaires.

AVANT le CONGRÈS DES MINEURS

L'échec des grèves révolutionnaires

Un congrès fédéral des mineurs va s'ouvrir dans quelques jours, à Saint-Etienne. Les questions d'ordre strictement corporatif ne sont pas celles qui provoqueront les débats les plus mouvementés, puisque l'examen critique des dernières grèves sollicitera inévitablement l'attention passionnée des congressistes.

C'est pourquoi MM. Bartuel, Gautsel, Dumouley et Baube, du bureau de la Fédération des travailleurs du sous-sol, ont cru devoir exposer à leurs adhérents, dans une récente circulaire, l'historique du « mouvement » de mai.

La circulaire expose que la C. G. T. se trouvant accusée de trahison par les extrémistes, a été contrainte d'agir le 1er mai; mais il ne faut pas l'accuser d'avoir trahi parce que le mouvement a échoué. L'échec tient à ce que le plan d'action n'a pas été concerté, les réseaux du Nord et de l'Est refusaient de faire la grève et les quatre autres réseaux n'arrêtaient qu'une proportion de 50 p. 100 de grévistes. Or, il faut remarquer que c'est par les réseaux du Nord, de l'Est, que les charbons anglais et allemands pénétraient en France et venaient, dès les premiers jours de la grève, paralyser et annuler les efforts des mineurs, des dockers et des marins. Alors, on lança de nouvelles vagues successives, mais les impatients de la première heure reprenaient le travail au fur et à mesure.

Quelques jours plus tard, les délégués de province donnaient à Paris des renseignements décourageants sur la situation de leur région respective. Dans ces conditions, la reprise du travail s'imposait.

LA QUESTION DES AVANCES

Les réparations d'immeubles

Paris, 18 juin. — M. Petitfils, député, demande au ministre des Régions libérées pourquoi une circulaire du 17 avril 1919, prohibe, à partir de cette date, les avances sur les réparations d'immeubles acquis depuis l'armistice. Le ministre lui a fait la réponse suivante :

Aucune circulaire n'a édicté la prohibition en question dans les termes indiqués, mais il résulte de l'article 41 que c'est aux sinistrés, non aux propriétaires, qu's'attache la faculté de recevoir des avances.

Il était nécessaire de rappeler ce principe, en présence des abus et des spéculations auxquels ont donné lieu certaines cessions.

Il a été néanmoins admis, pour répondre aux besoins urgents, de laisser des exceptions à cette règle, et notamment en matière de réparations d'immeubles, et cela :

1° Pour augmenter le nombre des logements habitables;

2° Pour mettre à l'abri des intempéries les immeubles dont l'état de délabrement s'aggraverait.

Le mauvais usage des avances

M. René Lefebvre, ayant demandé au ministre des Régions libérées quelles sanctions étaient préparées contre les sinistrés qui font un mauvais usage des avances qui leur sont consenties a été informé que les attributaires des avances qui auront fait de celles-ci un usage contraire aux conditions d'emploi auxquelles elles étaient subordonnées, paraissent tomber sous le coup de l'article 31 de la loi du 17 avril 1919 qui prévoit la déchéance totale ou partielle du droit à l'indemnité.

Le Statut fiscal des Régions libérées

M. Loucheur demandera une nouvelle prorogation, jusqu'au 31 décembre, du délai de déclaration.

L'Association des Sinistrés du département du Nord a reçu la communication suivante de M. A. Cresteil, député du Nord :

Il ne sera sans doute pas possible d'obtenir avant le 30 juin le vote du projet de loi relatif au statut fiscal des Régions envahies, mais M. Loucheur, rapporteur général de la loi des Finances, m'a donné l'assurance qu'il proposerait l'insertion, dans cette loi, d'un article prorogeant à nouveau de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre le délai accordé pour la déclaration.

J'espère qu'il ne nous sera pas refusé. Il est donc, à mon avis, prudent d'attendre.

La loi des Finances sera certainement discutée avant le 30 juin, et je vous fixerai, par télégramme, sur la décision qui aura été prise.

LES TRAVAUX DES Commissions cantonales du Nord au 30 avril

Voici, au 30 avril 1920, le résultat des travaux des Commissions cantonales de notre région :

Le premier chiffre indique le nombre de dossiers déposés; le second, le nombre de dossiers ayant reçu une solution; le troisième les décisions de conciliation; le quatrième les décisions de non-conciliation.

Quesnoy-sur-Deûle 1er	792	172	208	»
Quesnoy-sur-Deûle 2e	969	198	193	5
Quesnoy-sur-Deûle 3e	1211	247	244	3
Roubaix-Est 1er	7417	776	772	4
Roubaix-Est 2e	1917	644	640	4
Roubaix-Nord 1er	8256	557	557	»
Roubaix-Nord 2e	2470	421	427	2
Roubaix-Ouest 1er	9939	645	645	»
Roubaix-Ouest 2e	4507	611	609	2
Tourcoing-Nord 1er	3170	230	376	16
Tourcoing-Nord 2e	4967	680	673	3
Tourcoing-Nord-Est	7785	652	707	»
Tourcoing-Sud 1er	3617	639	976	6
Tourcoing-Sud 2e	1900	349	300	»
Tourcoing-Sud 3e	1981	178	213	»

LES AGENTS DE L'ENNEMI

La dénonciation d'un Comité de renseignements de Tourcoing

Le capitaine Fouche a reçu, vendredi, la déposition de M. Lenfant, commissaire de police à Tourcoing, ainsi que celles de M. Lambrecht et sa fille, témoins dans l'affaire des femmes Declercq, mère et fille.

On se souvient que ces femmes faisaient partie d'une organisation chargée de transmettre des renseignements aux autorités anglaises. Confiantes en un sieur Georges, elles lui donnèrent la mission de porter en Hollande divers renseignements. Puis, Georges les dénonça.

D'après l'accusation, elles auraient alors révélé aux Boches les noms des Tourquennois qui étaient à la tête de ce Comité, et qui furent ainsi condamnés à diverses peines.

DERNIÈRE HEURE

La réparation intégrale des dommages de guerre

Un vœu du Comité national d'action pour la réparation

Paris, 18 juin. — Le Conseil-directeur du Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, a voté le vœu suivant :

« Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages causés par la guerre, rappelant qu'il s'est créé, en 1914-15 dans le but d'obtenir la proclamation du droit à la réparation intégrale des dommages causés par la guerre à la charge de la nation de poursuivre la prompte reconstitution des Régions envahies;

Considérant que par la loi du 17 avril 1919, la France entière a souscrit à l'obligation de réparer intégralement, sans être arrêtée par le souci de savoir si le temps pesé par ses enfants (la charge acceptée) serait payée par elle ou par l'ennemi vaincu;

Considérant que l'armistice du 11 novembre 1918 a proclamé la victoire sur l'Allemagne et que les vaincus ont accepté de payer et de fournir les ressources nécessaires à la réparation de nos régions dévastées;

Considérant que, s'il importe de laisser à l'Allemagne les moyens de vivre, il importe, bien plus, d'obtenir, d'elle, les moyens de réaliser le relèvement rapide des régions libérées;

Considérant que ce relèvement se fait attendre depuis le 11 novembre 1918, alors que personne n'ignore que l'Allemagne, à cette date pouvait verser un acompte que l'on estime à un nombre respectable de milliards;

Considérant que les moyens dilatoires de l'Allemagne, qui rendent jusqu'ici inopérantes et inefficaces les conditions de la paix, sont de nature à nuire gravement à l'avenir économique des régions dévastées et de la France elle-même;

Considérant que les Alliés ne peuvent, sans manquer à l'honneur vis-à-vis de l'humanité tolérer plus longtemps que les peuples coupables et vaincus procèdent à leur relèvement économique, alors que celui de la France est en péril;

Pour ces motifs, le Comité national fait un appel pressant au gouvernement de la République française pour qu'il fasse ressortir aux yeux des gouvernements alliés, l'identité fondamentale de leur intérêt et du nôtre dans la question des réparations, pour qu'il exige sans nouvel ajournement par une action énergique vis-à-vis d'une Allemagne récalcitrante, l'exécution de ses engagements relatifs à la prompte et intégrale réparation des dommages causés par les faits de guerre, afin d'assurer la renaissance de la vie économique de la France si durement éprouvée.

Le Régime du Blé

LE PROJET DU GOUVERNEMENT

Le blé sera acheté à nos producteurs 100 fr. les 100 kil.

Le prix du pain sera mis à 1 25

Paris, 18 juin. — La Commission du blé de l'Union des paysans de France, réunie pour discuter le projet de loi du gouvernement sur le régime du blé, a émis un avis favorable au projet adopté jeudi par la Commission de l'agriculture de la Chambre qui donne satisfaction aux producteurs sur plusieurs points importants.

Le projet supprime le permis de circulation; en outre, il fixe à 100 fr. au lieu de 75 le prix des 100 kilos de blé pour la récolte de 1920, ce qui mettra le prix du pain à 1 fr. 25 le kilo.

La Commission réclame la discussion immédiate du projet, qui sera mis à l'ordre du jour de la séance du 24 juin.

LA CONFÉRENCE DE BOULOGNE-SUR-MER

La délégation française

Paris, 18 juin. — La composition de la délégation française à la conférence de Boulogne, est ainsi fixée : M. Millerand, le maréchal Foch, le général Weygand, M. Avenol, représentant français au Conseil suprême économique; M. Cellier, directeur du ministère des finances; M. Cheysson, de la commission des réparations.

La délégation belge

Bruxelles, 18 juin. — MM. Hymans et Jaspar représenteront la Belgique à la conférence de Boulogne.

Les questions à examiner

Paris, 18 juin. — A l'ordre du jour de la conférence interalliée de Boulogne, entre la question de l'indemnité allemande, figurera la question du désarmement de l'Allemagne. On note qu'une unité de vues semble devoir se faire sur ce point entre les Alliés.

Le Traité avec la Turquie

Une prolongation du délai

Paris, 18 juin. — On annonce que le grand-vizir Damad Ferid Pacha a demandé à la présidence de la conférence de la paix une prolongation du délai accordé à la Turquie pour présenter ses observations au sujet du traité.

Le transfert des corps de militaires morts pendant la guerre

Paris, 18 juin. — Afin de ne pas retarder l'entreprise des travaux de transferts des corps de militaires morts pendant la guerre, M. Alexandre Israël, rapporteur des propositions, a déposé, sur le bureau de la Chambre, un amendement au projet de loi des travaux publics. Cet amendement prévoit un crédit de 25 millions de francs pour le transport, aux frais de l'Etat, sur la demande des familles, des corps des militaires décédés pendant la guerre, du lieu actuel de leur inhumation, quel que soit l'endroit désigné par leurs propres parents.

La remise en état des voies navigables des régions libérées

Une demande de crédit de 63 millions

Paris, 18 juin. — MM. Marraine, Desjardins et Delesalle, députés, estimant que le crédit de 28 millions inscrit au budget des travaux publics pour l'exécution, en 1920, des travaux indispensables de remise en état des voies navigables des régions libérées, est manifestement insuffisant, ont déposé un amendement tendant à faire porter le crédit à la somme de 63 millions.

LA SPÉCULATION ILLICITE

La prescription

Paris, 18 juin. — La Commission de législation civile et criminelle réunie, sous la présidence de M. Ignace, a donné un avis favorable à la proposition de M. Barillet, tendant à interrompre la prescription, en matière de spéculation illicite, et chargé M. Vidal de déposer immédiatement son rapport.

En outre, tous les membres présents ont signé la proposition de loi de M. Ignace tendant à faire produire à la plainte adressée par la partie lésée au procureur de la République les effets d'un acte interruptif de la prescription.

Le rétablissement projeté de l'ambassade du Vatican

Paris, 18 juin. — La commission des finances de la Chambre s'est réunie pour entendre M. Noblemaire, rapporteur du budget des affaires étrangères, sur le rétablissement projeté de l'ambassade de la République française auprès de Saint-Siège.

M. Noblemaire a fait connaître que, par égard à l'état des négociations, d'accord avec le gouvernement, il demandait l'ajournement de la discussion.

Les Pétroles de Mossoul

La production partagée entre l'Angleterre et la France. — La « part du lion »

Paris, 18 juin. — Au cours de la réunion de la commission des affaires étrangères de la Chambre, une intéressante discussion, à laquelle ont pris part notamment MM. Aristide Briand et Tardieu, s'est produite sur la question des pétroles de Mossoul.

L'ancien président du Conseil a soutenu que, dès avant la guerre, il existait un accord entre Londres et Berlin, aux termes duquel 75 p. c. de la production pétrolifère de la contrée étaient attribués à l'Angleterre, et le reste, soit 25 p. c., à l'Allemagne. Dans les accords intervenus ultérieurement entre Londres et Paris, la France n'aurait obtenu que la part sente que l'Angleterre ne s'était pas réservée primitivement.

M. Tardieu a soutenu, de son côté, la politique du cabinet Clemenceau, qui a dû tenir compte du droit de priorité exercé par l'Angleterre sur la région de Mossoul, et n'a pas pu obtenir, au cours des négociations, malgré tous ses efforts, des avantages supérieurs à ceux qui lui ont été concédés.

La production du charbon dans la Ruhr

Berlin, 18 juin. — La production du charbon dans le bassin de la Ruhr a beaucoup augmenté en mai; elle atteint 7.002.251 tonnes pour 25 jours de travail, contre 6.551.547 en avril pour 27 jours de travail.

LE PAPIER JOURNAL

L'importation en France prohibée

Paris, 18 juin. — Le « Journal officiel » publie, samedi matin, un décret, aux termes duquel est prohibée l'importation en France et en Algérie, sous un régime douanier quelconque, du papier d'origine et de provenance étrangère destiné à l'impression des journaux, ainsi que des pâtes de cellulose destinées à la fabrication de ce papier, tel qu'il est défini pour l'application de la réduction des droits par la loi du 14 août 1913.

Une réunion de la Commission d'hygiène et de prévoyance sociale

Les questions examinées

Paris, 18 juin. — La commission d'hygiène et de prévoyance sociale s'est réunie, vendredi matin, sous la présidence de M. Bonneval. La commission a adopté le texte proposé par M. Delachenal pour augmenter l'aide nationale aux familles nombreuses, et a décidé sur le rapport de M. Bernier, de ratifier la convention internationale de Washington concernant l'emploi des femmes dans l'industrie avant et après l'accouchement; en outre, M. Bovier-Lapierre a soumis à la commission un plan de codification des lois sur les habitations à bon marché et l'acquisition de la petite propriété.